



Communiqué de presse du 7 Août 2014

Non à la disparition de la chasse maritime !

La LPO a tiré dans le dos des chasseurs. Non contente de gérer les terrains du Conservatoire du Littoral classés en réserves naturelles à YVES et à MOEZE, elle vient d'obtenir de Ségolène ROYAL un arbitrage scandaleux pour que la Préfète réduise à une peau de chagrin le bail de chasse sur le Domaine Public Maritime(DPM).

Un arrêté publié ce matin, pris sans concertation, vient en effet de priver les chasseurs de l'Association de Chasse Maritime (ACM) du droit de pratiquer sur les vasières de SAINT FROULT et sur une partie de la baie d'YVES. Sous prétexte que la chasse serait incompatible avec les autres utilisations du domaine public, l'arrêté expulse les chasseurs pour ajouter aux réserves naturelles une nouvelle limite où la LPO souhaite régner sans partage en faisant payer au public la découverte du littoral où elle ne dispose pourtant d'aucun droit ni titre. Pour conserver le droit de chasser sur à peine 10% du littoral charentais, l'ACM se voit même proposer par les services de l'Etat le paiement d'un loyer annuel de 8200€. Les chasseurs de l'ACM sont considérés comme des pigeons : contrairement à leurs homologues vendéens, ils vont subir une hausse du tarif de plus de 10 %, alors que leur territoire devient une coquille vide !

La pratique de la chasse maritime n'a pourtant pas empêché le développement des activités des réserves naturelles depuis vingt ans, et de l'aveu même de la LPO il n'y a pas eu d'incident et encore moins d'accident de chasse qui aurait pu justifier de nouvelles restrictions des conditions de chasse.

Les chiffres de fréquentation des sites labellisés pôle nature par le Conseil Général révèlent un autre paradoxe : la chasse du gibier d'eau à l'aube et au crépuscule par quelques dizaines de spécialistes ne se pratique pas sur les plages ni lorsque les touristes fréquentent en masse le littoral.

A l'inverse, la LPO n'hésite pas à cautionner la construction sans étude d'incidence d'un observatoire au milieu d'une digue, pour organiser ensuite des visites au printemps et en été, quitte à dégrader un cordon dunaire classé.

La coupe est pleine pour les chasseurs. Une réunion de crise réunissant la fédération départementale des chasseurs et les associations spécialisées de chasseurs de gibier d'eau vient de marquer l'union de tous les chasseurs et le lancement d'un plan d'actions destinées à sensibiliser le public et les politiques à cet arbitrage scandaleux de la Ministre. Le tribunal administratif de POITIERS va aussi être saisi de cette affaire. A compter du week-end du 15 août, les chasseurs mobilisés vont montrer qu'ils ne sont pas en vacances !

Patrice VARENNE

Président de la Fédération des Chasseurs
De la Charente-Maritime
06.10.46.53.00

Gilles VIGNET

Président de l'Association de
Chasse Maritime
06.65.20.37.11

Thierry ORGE

Président de l'Association
des Chasseurs de tonnes
06.30.16.45.44

